

Bruxelles, le 15 Janvier 1987

**NOTE BIO (87) 9 AUX BUREAUX NATIONAUX  
CC AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE**

432

REUNION DE LA COMMISSION (G. ANOUIL)

La Commission a traité les points suivants:

- adoption de deux communications concernant, l'une la formation continue (voir P 3), l'autre les initiatives locales d'emploi (P 2): dans les deux cas il s'agit d'examen approfondis du rôle de ces deux types d'action dans la création d'emplois nouveaux et l'amélioration de la productivité européenne; la Commission souligne l'importance de ces démarches, indique les priorités qui doivent les inspirer, propose de leur donner une dimension communautaire à partir d'échanges d'expériences et d'actions de soutien;

- décisions concernant certaines infractions à la législation communautaire: des avis motivés seront adressés notamment à la France et la Belgique en ce qui concerne le prix des livres importés; à l'Italie, la Belgique, la France et le Royaume-Uni en ce qui concerne certains emplois dans l'administration publique (professeurs de musique, employés d'hôpital, du British Museum, de la RTBF, enseignants) qui ne paraissent pas susceptibles de faire exception à la libre circulation des travailleurs, etc.;

- décision sur un prêt du Fonds Industriel de Modernisation (France) à la Société Européenne de Brasseries considéré par la Commission comme une aide pour la réduction d'intérêt que comporte ce prêt par rapport au taux du marché; la Commission demande que cet avantage - c'est-à-dire la différence entre les deux taux - soit récupéré car l'aide en question est jugée illégale (voir IP 21).

Par ailleurs, la Commission a décidé d'accorder une aide d'urgence aux victimes de la vague de froid sous forme d'une somme de 2,5 MECU mise à la disposition d'associations caritatives et de l'accès gratuit, pour le même type d'organisations, aux produits agricoles (beurre, céréales, viande, sucre, huile d'olive, etc.) et aux produits de la pêche excédentaires de la Communauté. Dès aujourd'hui, la Commission prendra les mesures nécessaires pour la mise en oeuvre de cette aide dans les secteurs qui sont de sa compétence directe; elle proposera au prochain Conseil Agricole de lundi 19 janvier les mesures nécessitant une intervention de cette Institution (voir IP 22).

Enfin, la Commission a arrêté hier jeudi les montants compensatoires monétaires que nécessite le réaménagement du SME intervenu dimanche dernier: pour la viande bovine, le lait, le sucre, les céréales et le vin, ces nouveaux MCM entrent en vigueur le 15 janvier; pour les oeufs, la volaille et la viande porcine, ils interviendront à partir du 22 janvier.

A L'ATTENTION DES BUREAUX MADRID ET LISBONNE

En cas de questions sur les nominations des Chefs de bureau de Madrid et Lisbonne, la réponse à donner et que les deux procédures suivent leur cours et que par la conséquence, à ce stade, la Commission n'a aucun commentaire à faire.

MATERIEL DIFFUSE

IP 21 Aides d'Etat à l'Industrie brassicole en France.  
IP 22 Aide d'urgence aux victimes du froid.  
IP 10 à 17 - FEDER.

MATERIEL DES 13-14 JANVIER

IP 18 Commission mixte CEE-Chine.  
IP 19 Résumé discours Sutherland à Paris à l'occasion accord "joint venture" entre Airbus et Guinness Peat Aviation  
IP 20 Rencontre De Clercq/Amb. Afrique du Sud.  
Discours de M. De Clercq à l'Institut suisse de recherches internationales à Zürich.

P 2 Lutte contre le chômage.  
P 3 Formation continue.

  
Amities,  
H. Paemen